

[Texte]

that. Now, what I think I said was this: However, keep in mind there are other factors as well that can affect what livestock producers may or may not do. There are other considerations. That is all I said. But I said that the transportation was important to the extent that it reduces the price of feed grains.

The Chairman: That is your time, Mr. Althouse. Thank you.

Now Madam Côté followed by Mr. McKnight, Mr. Hargrave, Mr. Neil. We will have time to hear from all of those members. We will have to adjourn the session at 12.30 p.m., because there is a steering committee scheduled for that time. We are due back here for other witnesses this afternoon at 2.00 p.m.

Madame Côté, s'il vous plaît.

Mme Côté: Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, j'aimerais aller un peu plus loin que le rapport de M. Gilson. D'abord, je dois vous dire, monsieur Gilson, que j'ai lu votre rapport avec beaucoup d'intérêt. Il a soulevé beaucoup de réactions, au Québec en particulier, comme vous le savez, et cela pour toutes sortes de raisons. Mais tenons-nous en strictement à la question du transport, dans le sens d'aider les producteurs de céréales à assumer les coûts de transport de façon plus juste et équitable.

• 1150

Je me demande pourquoi vous n'avez pas pensé à un système de péréquation. Si on suppose qu'une tonne de céréales produite au Manitoba est achetée par la Commission canadienne des grains au même prix qu'une tonne de céréales produite en Saskatchewan ou en Alberta, les coûts de transport ne seront pas les mêmes pour les producteurs de céréales. Selon le projet de loi, si vous transportez sur une distance de 325 milles ou moins, vous paierez \$2.93 pour une tonne de céréales; par ailleurs, si vous demeurez à 1,000 milles, vous paierez \$5.17 la tonne.

Dans votre proposition de paiement à l'acre de terre cultivée, vous ne faites pas non plus la distinction entre les milles parcourus par les producteurs pour le transport des céréales. Pour les fins de la discussion, supposons que l'on aurait décidé de payer \$3.00 l'acre aux producteurs de céréales du Manitoba; eh bien, on aurait aussi donné \$3.00 l'acre aux producteurs de céréales de la Saskatchewan. Alors, les différences entre les coûts de transport pour les producteurs de céréales auraient été les mêmes, alors que le revenu qu'ils escomptent recevoir de la production de leurs céréales est le même, qu'ils soient producteurs au Manitoba, en Saskatchewan ou en Alberta. Et je suppose que c'était la même chose à Thunder Bay ou à Vancouver, peu importe la distance. Je donne cela simplement comme exemple.

Alors, je voudrais savoir ce que vous pensez de cette idée de péréquation, de faire une espèce de partage des coûts. Je suppose que les coûts de production sont sensiblement les

[Traduction]

que doivent acquitter les éleveurs, et à ce titre, ce sera important. Nul ne peut contester ce fait. Eh bien, ce que je crois avoir dit est ceci: il faut toutefois vous rappeler que d'autres facteurs peuvent également influencer sur ce que peuvent faire les éleveurs. Il faut tenir compte d'autres considérations. J'ai également précisé que le transport jouait un rôle important dans la mesure où il contribuait à réduire le prix des graines fourragères.

Le président: Votre temps est écoulé, monsieur Althouse. Merci.

Maintenant, madame Côté a la parole. Nous entendrons ensuite M. McKnight, M. Hargrave et M. Neil. Nous aurons suffisamment de temps pour entendre toutes ces personnes. Nous devons lever la séance à 12h30, parce qu'il est prévu qu'une réunion d'un comité directeur se tiendra à ce moment-là. Nous devons revenir ici cet après-midi à 14h00 pour entendre d'autres témoignages.

Mrs. Côté, please.

Mrs. Côté: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Chairman, I would like to go a little further than Professor Gilson's report. First, let me tell you, Professor Gilson, that I have read your report with great interest. It has triggered many reactions, especially in Quebec, as you know, for a variety of reasons. But let us deal strictly with the report, in order to help grain producers to bear transportation costs more justly and fairly.

I wonder why you did not think of an equalization system. If it is assumed that the Canadian Grain Commission buys a ton of grain produced in Manitoba at the same price as a ton of grain produced in Saskatchewan or Alberta, the freight rates will not be the same for the producers. In accordance with the bill, if you move grain over a distance of 325 miles or less, it will cost you \$2.93 for a ton of grain; moreover, if you live a thousand miles away, it will cost you \$5.17 per ton.

In your proposed payment per cultivated acre, you do not make a distinction in the case of miles travelled by the producer in the case of the movement of grain. For discussion's sake, let us assume that it has been decided that grain producers in Manitoba be paid \$3 an acre; well, grain producers in Saskatchewan would also receive \$3 an acre. Thus, the gaps in freight rates would have been the same for grain producers, but the planned yield of their grain is the same, whether they live in Manitoba, Saskatchewan or Alberta. And I guess the same would apply to producers in Thunder Bay or in Vancouver, regardless of the distance travelled. Mind you, this is merely an example.

Therefore, I would like to know what you think of this idea of equalization, of cost-sharing. I guess the production costs are more or less the same in all three provinces, but the gap in